

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA
POSITION DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX—
L'IMPOSITION D'UN DROIT AMÉRICAIN SUR LA POTASSE
CANADIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le premier ministre étant absent, j'adresse ma question au vice-premier ministre.

Le vice-premier ministre n'ignore pas qu'hier, dans un important communiqué, les premiers ministres provinciaux ont accusé les États-Unis de mauvaise foi dans leurs relations commerciales avec le Canada. Ils ont demandé au Canada de prendre les mesures de représailles les plus énergiques possibles contre le harcèlement commercial auquel les États-Unis se sont livrés contre nous, comme nous venons d'en avoir l'exemple dans le cas de la potasse.

Nous n'avons obtenu absolument aucune réponse du gouvernement au sujet de la potasse. Il n'a pas envoyé de lettre de protestation, il n'a pas manifesté l'intention de réagir et n'a fait aucun effort pour éviter la destruction d'une grande industrie de notre pays.

Étant donné que les premiers ministres exigent que nous utilisions tous les instruments stratégiques possibles pour protester contre le harcèlement des États-Unis, notamment à l'égard de la potasse, quelles sont les intentions du gouvernement? Va-t-il se décider à agir?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député semble avoir enfin compris que les États-Unis s'orientaient depuis quelque temps dans la voie du protectionnisme.

Il y a trois ans, le premier ministre s'en est rendu compte et a entamé des pourparlers commerciaux avec les Américains en raison de leur attitude protectionniste. Ces négociations se poursuivent.

Je ne crois pas que, dans leur communiqué, les premiers ministres nous demandent de prendre des mesures de représailles énergiques. Je pense qu'ils veulent que le Canada fasse preuve de fermeté. C'est ce que nous faisons. Au moment où je vous parle, les négociations se poursuivent et cela de façon assez favorable. Nous espérons que ces négociations aboutiront afin que le Canada n'ait plus à pâtir du protectionnisme des États-Unis.

• (11:20)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, à titre de question supplémentaire, je m'adresse aussi au vice-premier ministre. Il est évident que le secrétaire parlementaire n'a pas lu le communiqué émanant des premiers ministres provinciaux dans lequel ils demandent directement le recours à tous les moyens stratégiques disponibles pour exercer des représailles dans des cas précis de harcèlement sur le plan

commercial. Je tiens simplement à dire au secrétaire parlementaire que depuis trois ans, les cas de harcèlement sur le plan commercial de la part des États-Unis ont été plus nombreux qu'au cours des 25 années précédentes. Et voilà pour les négociations!

J'aimerais demander au vice-premier ministre qui, je suppose, est le porte-parole du gouvernement, quand ce dernier compte prendre des mesures? Quand le gouvernement fera-t-il quelque chose dans l'affaire de la potasse et autres, au lieu de continuer à accorder des concessions dans le cadre des entretiens sur le libre-échange? Quand le gouvernement commencera-t-il à défendre directement les intérêts canadiens auprès des États-Unis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens simplement à rassurer le député en lui disant que le secrétaire parlementaire est bien le porte-parole du gouvernement quand il répond aux questions, ce qu'il fait, selon moi, de façon très claire et bien informée.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Deuxièmement, le député sait, puisque le secrétaire parlementaire l'a signalé, qu'il existe aux États-Unis une tendance croissante au protectionnisme et c'est pourquoi, notamment, le premier ministre a fait preuve de leadership en s'efforçant de résoudre ce très grave problème au cours des entretiens visant à négocier un accord global de libre-échange.

L'un des éléments de cet accord commercial global est un mécanisme de règlement des différends efficace et satisfaisant. Les premiers ministres ont bien insisté sur ce point dans leur communiqué.

C'est la base d'une solution à long terme. Je sais que le député préfère recourir aux expédients. Nous cherchons à trouver une solution globale au problème. Si le député acceptait de soutenir le gouvernement, nous pourrions faire front commun et nous serions en bien meilleure position pour faire valoir nos arguments aux États-Unis d'Amérique.

M. Axworthy: Monsieur le Président, aussi bien me demander de sauter du haut d'une falaise plutôt que de m'associer à trois ans d'échecs absolus sur le plan de nos transactions avec les États-Unis.

Des voix: Oh, oh!**Des voix:** Bravo!

LE MÉCANISME D'ARBITRAGE OBLIGATOIRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, dans le communiqué, les premiers ministres ont précisément demandé ou exigé . . .

M. Clark (Yellowhead): Lequel des deux, Lloyd?

M. Axworthy: . . . que tout accord global comprenne un mécanisme d'arbitrage obligatoire . . .

M. Clark (Yellowhead): Un mécanisme d'arbitrage obligatoire? Allons donc, Lloyd.